

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris part à la délibération

19
17
14

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX-SEPT DECEMBRE à
20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour
Contre
Abstentions

14
0
0

Présents : **10**

Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Didier LAURENS, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

10/12/2025

Absents excusés : 7 (dont 4 pouvoirs)

Edwige BOUDOU, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Nathalie GELY, a donné pouvoir à Didier LAURENS,
Patrick LEGER, a donné pouvoir à Nelly DAUDE,
José LOPEZ, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Fabien CABROLIER

**Délibération n° 2025/09/065 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)**

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
031/2025	19/11/2025	<u>BP 2025 - Virement de crédits n° 3</u> Virement de 20 830€ du compte D21538 au compte D204182
032/2025	05/12/2025	<u>BP 2025 - Virement de crédits n° 4</u> Virement de 2000€ du compte D65888 au compte D66111
033/2025	19/11/2025	<u>DA n° 01213824A0028</u> Immeubles n° 60 et 78 section G ROUILLÉ Marie-Martine - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ